

## Citations

Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

*Beysard Dominique*, fils de Renaud et de Jeanne, née Berclaz, né le 16 février 1958, à Sierre, d'où originaire, chef monteur, précédemment domicilié à 3960 Sierre, rue de l'Ile Falcon, actuellement sans domicile connu; app mitr à cp fus II/202;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le jeudi 30 avril 1992, à 8 h. 15, à Sierre, avenue du Rothorn 2, Salle du tribunal de district, sous l'inculpation de refus de servir, subsidiairement d'insoumission intentionnelle. Au cours de cette audience, le tribunal se prononcera en outre sur la révocation éventuelle du sursis qui vous a été accordé le 22 mars 1990 par le tribunal militaire de division 10A.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

30 mars 1992

Tribunal militaire de division 10A:

Le président, lt-colonel Jean-Marc Gaist

F35138

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

*Devanthery André*, fils de Renaud et de Nilda Albina, née Machado, né le 8 février 1966, à Buenos Aires (Argentine), originaire de Chalais, sans profession, précédemment domicilié à 3966 Vercorin, Immeuble La Montagnette; sdt san à cp EM chars 1;

*Andrist Jean-Marie*, fils de Jean et de Marie-Louise, née Lusterberger, né le 3 juillet 1962, à Delémont, originaire de Erlenbach im Simmental, aide-serrurier, précédemment domicilié à 2944 Bonfol, rue de la Gare; fus à cp fus I/22;

*Reymond Pierre-Alain*, fils de Georgette Marguerite, né le 25 février 1966, à Pompaples, originaire de Vaulion, cuisinier, précédemment domicilié à 1214 Vernier, chemin de Poussy 1, Centre des Tattes; aide cuis à bttr ob bl I/5;

tous trois actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le jeudi 30 avril 1992, à 8 h. 30, à Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, Salle des débats, 2<sup>e</sup> étage, sous l'inculpation, pour Devanthery, de refus de servir, pour Andrist, d'insoumission intentionnelle, d'inobservation de prescriptions de service, plus la révocation éventuelle d'un sursis, et pour Reymond, d'insoumission intentionnelle et d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

3 avril 1992

Tribunal militaire de division 2:

Le président, major Jean Hertig

F35138

## Citations

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

*Urech Serge*, fils de Malcolm et de Liliane, née Patin, né le 15 mai 1958, à Lausanne, originaire de Neuchâtel et de Hallwil, mécanicien-électricien; SC à dét pol aux 21;

*Dumoulin Michel*, fils de Renaud et de Simone, née Studer, né le 28 avril 1964, à Genève, originaire de Bagnes, gérant d'immeubles; recr san;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le lundi 27 avril 1992, à 8 h. 30, à Cossonay, Salle du tribunal de district, 2<sup>e</sup> étage, sous l'inculpation pour Urech d'inobservation de prescriptions de service, d'abus et de dilapidation de matériel, d'insoumission intentionnelle, de service militaire étranger, et pour Dumoulin d'insoumission intentionnelle.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

3 avril 1992

Tribunal militaire de division 1:

Le président, major Jean Heim

F35138

## Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	14
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.04.1992
Date	
Data	
Seite	1136-1138
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 939

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.